

Paris, le lundi 3 novembre 2014

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR 2015

Lors du congrès de la Fédération Française de Motocyclisme qui s'est tenu à La Chapelle sur Erdre du 30 octobre au 1^{er} novembre 2014, la Commission Nationale de Trial a adopté les modifications réglementaires suivantes :

- Suppression de la règle du "non-stop",
- Temps imparti dans les zones : 1 minute 30,
- Le recul est autorisé sous réserve que le pilote ne mette pas pied à terre,
- L'arrêt de progression est autorisé.

Par ailleurs, la Commission Nationale de Trial a décidé de constituer un groupe de 30 commissaires de zones qui officieront sur l'ensemble des épreuves de Championnats de France dès 2015. Une session de formation, en présence de pilotes de niveau Expert, sera organisée en janvier 2015.

Enfin, une personne qualifiée sera missionnée par la Commission Nationale de Trial sur l'ensemble des épreuves de Championnats de France afin de s'assurer que le tracé et le niveau de technicité des zones soient adaptés aux nouvelles règles sportives.

Le Service Communication